

DESCRIPTION DU PROJET

Mise en œuvre des principes et pratiques du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région de la PEV-Sud - mécanisme de soutien du SEIS

1. Contexte

Le projet s'appuie sur le projet régional financé par l'UE, intitulé "Vers un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans le voisinage européen" (IPEV-SEIS, €5,7 mil), mis en œuvre par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pendant la période 2010-mars 2015. Le projet ENPI-SEIS a appuyé les instituts de statistiques et ministère de l'environnement de 16 pays partenaires des régions Est et Sud du voisinage européen dans la promotion des principes SEIS. Une des principales réalisations pour la région de la PEV-Sud pendant la mise en œuvre du projet a été le premier exercice de reportage de l'initiative Horizon 2020 (H2020) sur les indicateurs régionaux de base et la production, conjointement avec le PNUE/PAM, du rapport '*Horizon 2020 sur la Méditerranée - Vers des systèmes d'information partagés sur l'environnement*' pour la réunion ministérielle sur l'environnement et le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée (UpM) qui s'est tenue le 13 mai 2014 à Athènes, Grèce. Le rapport jette les bases solides d'une future coopération avec les pays de la région de la PEV-Sud en matière de poursuite du soutien à la production et au partage régulier de données de qualité, d'indicateurs et d'informations pertinents pour le travail de la deuxième phase dans le but de réaliser l'objectif général de dépollution de la mer Méditerranée d'ici 2020 d'Horizon 2020.

1.1. Contexte régional : une coopération renforcée pour réduire la pollution marine

L'action actuelle d'appui du développement d'un SEIS dans la région de la PEV-Sud, qui se base sur les résultats du précédent projet IPEV-SEIS et les efforts de réduction de la pollution marine de la convention de Barcelone, est étroitement liée à d'autres projets financés par l'UE, qui appuieront la mise en œuvre d'Horizon 2020 dans la région de la PEV-Sud au cours de la période à venir (2015-2020). Dans la mesure où l'objectif premier est d'assurer une cohérence et harmonisation du reportage environnemental au niveau régional, à l'appui d'une formulation plus efficace des politiques, diverses activités et autres initiatives devront être mises à profit pour faire converger et faciliter les efforts des pays pour répondre à un nombre croissant de demandes liées aux données et rapports environnementaux. L'initiative Horizon 2020 pour une Méditerranée plus propre, initiée au Caire en 2006¹ et confirmée à Athènes² en mai 2014, continue d'être le principal projet phare de l'Union pour la Méditerranée et, par conséquent, de l'UE, dans sa coopération en matière environnementale avec la région méditerranéenne. Bien qu'il existe plusieurs instrument et projets mis en place pour soutenir la coopération avec les pays de la Méditerranée, le soutien de l'UE à la mise en œuvre d'Horizon

¹ Déclaration du Caire http://ec.europa.eu/environment/archives/enlarg/med/pdf/cairo_declaration_en.pdf; calendrier Horizon 2020 2007-2013 : http://ec.europa.eu/environment/archives/enlarg/med/pdf/2020_timetable_phase1_en.pdf

² http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2014/05/20140515_UfM_declaration_FINAL_compromiseditorial-changes.pdf

H2020 s'est principalement matérialisé par trois projets financés par l'UE (mis en œuvre au cours de la période 2010-2015) appuyant les différentes composantes de H2020 : Programme d'Investissement Sur les « Points Chauds » de pollution en Méditerranée - mécanisme de préparation et de mise en œuvre des projets (MeHSIP-PPIF), la composante pollution et investissement de H2020, le Renforcement des capacités- Programme méditerranéen pour l'environnement (CB-MEP), la composante de renforcement des capacités et le projet IPEV-SEIS mis en œuvre par l'AEE et soutenant la composante ' Suivi, Surveillance et Recherche ' (RMR) (voir la figure 1).

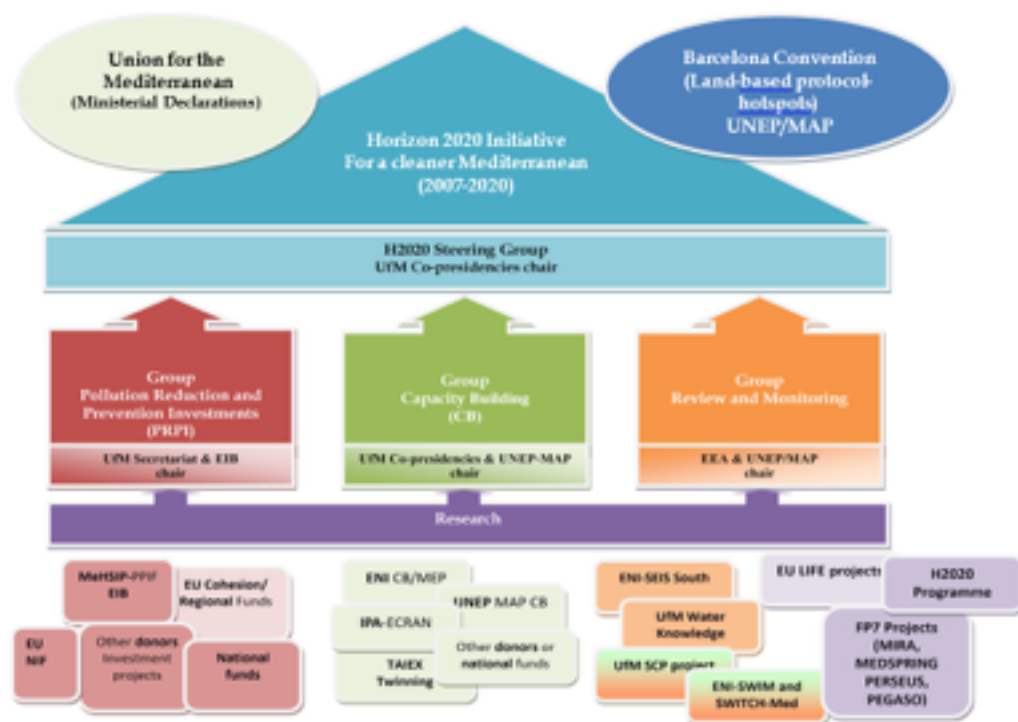


Figure 1 : L'initiative Horizon 2020 pour une Méditerranée plus propre et ses composantes de soutien

Les programmes régionaux de l'UE, le document de stratégie régionale pour la région Sud de la Méditerranée de l'IEV (2014-2020) et son programme indicatif pluri-annuel (2014-2017) font également clairement référence à l'objectif 2 "Création d'un partenariat pour le développement économique inclusif et durable" pour protéger l'environnement marin et côtier, une gestion intégrée de l'eau et la mise en œuvre de la feuille de route H2020.

La réunion ministérielle sur l'environnement et le changement climatique de l'UpM, qui s'est tenue à Athènes en mai 2014, a donné un nouvel élan à cette coopération. La déclaration finale (voir note de bas de page 2) a unanimement approuvé les appels à une coopération renforcée en matière de réduction de la pollution marine, lançant la deuxième phase de l'initiative horizon 2020, la consommation et production durables, le changement climatique et autres questions d'intérêt régional, comme une meilleure protection de la biodiversité marine. La déclaration s'est engagée à traiter les besoins de données urgents, en appliquant les principes des systèmes de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) conformément aux engagements pris au titre de la décision de la convention de Barcelone sur l'approche

écosystémique (ECAP)³ contribuant également à son programme de surveillance régionale intégrée. Sur cette base et les orientations stratégiques définies lors de la réunion ministérielle de 2014 à Athènes, un programme de travail a été élaboré pour la deuxième phase de l'initiative H2020 et approuvé lors de la réunion du comité de pilotage de H2020, qui s'est tenue le 17 décembre 2014 à Barcelone. Dans le cadre de ce programme de travail, les activités envisagées au titre de la composante Suivi et Surveillance (RM), coprésidée par l'AEI et le PNUE/PAM, sont articulées autour des quatre objectifs clés suivants :

1. Améliorer des systèmes d'information nationaux optimaux, permettant la production systématique de rapports basés sur des indicateurs et le partage de données ;
2. Étendre les priorités existantes de H2020, en mettant particulièrement l'accent sur l'eau, les déchets solides et les émissions industrielles, identifier et traiter des domaines prioritaires supplémentaires ;
3. Assurer la durabilité de la structure de gouvernance des processus de suivi de H2020 ;
4. Encourager l'intégration des résultats de suivi H2020 dans le processus d'élaboration des politiques aux niveaux régional et national.

Une attention particulière sera accordée aux capacités accrues des pays en matière de surveillance intégrée, à l'amélioration du rapportage sur la pollution industrielle et à la durabilité des efforts investis pour évaluer la conformité. De plus, la complémentarité, la cohérence et les synergies entre les trois composantes de l'initiative H2020 seront assurées, pour que les résultats de la surveillance et des évaluations soient intégrés plus activement dans la formulation des politiques.

En termes de contexte régional, un autre élément important à prendre en compte est la stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) récemment adoptée. Le cadre stratégique renouvelé de la SMDD 2.0⁴ fournira également les orientations nécessaires en matière de suivi et d'évaluation des besoins visant à assurer un avenir durable pour la Méditerranée.

Compte tenu du fait que la coopération continue sur le SEIS vise à promouvoir le développement d'une base de connaissances complète dans la région, il est capital d'assurer des liens étroits avec des questions transversales, comme la révision de la SMDD et du cadre régional d'adaptation au changement climatique⁵ en cours de développement dans le cadre du Partenariat méditerranéen, qui prévoient tous deux l'élaboration d'indicateurs. Assurer des synergies avec ce travail dans la région et répondre aux priorités émergentes liées à ces processus influenceront également les activités à mettre en œuvre au titre de cette action. De plus, l'élaboration d'un plan d'action pour la Méditerranée en matière de consommation et de production durables⁶ (tel que demandé lors de la COP d'Istanbul en décembre 2013) et son ap-

³ http://195.97.36.231/dbases/CoPDecisions/2013_IG21_CoP18/13IG21_09_An-nex2_21_03_ENG.pdf

⁴ La SMDD 2.0 soumise à l'approbation officielle par les parties contractantes à la convention de Barcelone lors de la COP19 (février 2016, Athènes).

⁵ L'objectif général du cadre est d'identifier et de développer une approche régionale à l'adaptation au changement climatique dans l'environnement marin et côtier de la Méditerranée, avec des priorités régionales communes afin d'accroître la résilience des écosystèmes, infrastructures et communautés méditerranéens au changement climatique.

⁶ <https://www.switchmed.eu/en/policy-maker-corner/regional-actions/consultation-phase>

probation formelle lors de la 19^{ème} réunion des parties contractantes à Athènes à la suite d'un processus de consultation intense, devrait être pris en compte.

Le développement d'une base de connaissances SEIS et l'engagement à un niveau approprié dans les pays partenaires a été au cœur des activités du projet mis en œuvre par l'AEE, lequel a été complété et activement soutenu par les activités du sous-groupe Suivi et Surveillance de l'initiative H2020. L'interaction entre ce groupe et les coordinateurs désignés du projet au niveau des pays a généralement été plutôt active au cours des dernières années et, dans la plupart des cas, avec une ligne de démarcation étroite en termes de responsabilités. La coopération continue sous l'égide du SEIS, menée conjointement par l'AEE et le PNUE/PAM, et en dialogue étroit avec d'autres activités de coopération régionales, devrait encourager une coordination étroite de l'ensemble de ces éléments, contribuant à dégager une compréhension commune au niveau des pays et une approche unifiée dans la gestion et le partage des informations environnementales dans un contexte régional. La mise en œuvre effective dépendra de la poursuite de l'interaction étroite entre le groupe de Suivi et de Surveillance de l'initiative H2020 et la gouvernance du projet, également avec des liens à des expériences et les meilleures pratiques au niveau de l'UE.

1.2. Contexte sectoriel : une forte demande politique de développement d'une solide base de connaissances sur l'état de l'environnement marin en Méditerranée

L'UE a élaboré un vaste cadre politique et réglementaire sur les ressources en eau et marines, en particulier la Directive-cadre sur l'eau et la Directive-cadre sur la stratégie marine, dont les principes et l'expérience acquise sont très pertinents pour les pays de la PEV Sud. La Conférence euro-méditerranéenne sur l'eau de 2008 qui a eu lieu en Jordanie a convenu d'élaborer une stratégie méditerranéenne pour l'eau (SWM), ce qui a été fait entre 2008 et 2010. Bien que les ministres n'aient pas pu adopter la SWM, ses principes généraux sont largement acceptés et elle reste un outil politique de facto pour la région, qui a guidé les activités financées par l'UE, dont le projet de gestion intégrée durable de l'eau (SWIM) est actuellement en cours. En 2014, les hauts fonctionnaires de l'UpM ont approuvé le projet "Vers une plateforme méditerranéenne des connaissances sur l'eau". Promu par l'Office international de l'eau (OIEau) et l'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME), le projet vise à faciliter la production et l'échange d'informations sur l'eau entre toutes les parties concernées dans six pays pilotes : Jordanie, Liban, Monaco, Maroc, Espagne et Tunisie. Le projet contribuera à fournir une base commune pour le développement de systèmes d'information nationaux sur l'eau (SNIE), améliorer le dialogue et les processus de planification et à rendre plus facilement accessibles les informations à l'ensemble des parties prenantes. De plus, l'organisation d'une infrastructure commune de donnée, prévue par le projet, devrait générer une valeur ajoutée en termes de services au-delà du domaine de l'eau et contribuer ainsi à une croissance durable des pays méditerranéens et à la fourniture d'une base stable pour attirer les investissements dans la région. L'objectif ultime de la plateforme méditerranéenne des connaissances sur l'eau sera le développement d'outils de suivi pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et l'adaptation au changement climatique.

En 1999, les parties à la Convention de Barcelone ont adopté un Programme d'action stratégique pour lutter contre la pollution due aux activités terrestres (SAP-MED). SAP-MED a identifié des catégories de polluants et d'activités devant être éliminées ou contrôlées par les pays méditerranéens d'ici 2025. Dans ce contexte, les pays ont préparé des inventaires de toutes les sources de pollution sur leurs

côtes, appelés ‘budget national de base pour les émissions et rejets (BNB), ainsi que des plans d’action nationaux (PAN), qui décrivent les politiques et investissements prévus dans chaque pays pour réduire la pollution des “points chaud” identifiés. Les PAN ont été officiellement approuvés en 2005 et le PNUE/PAM ont commencé leur révision et mise à jour en 2014.

En septembre 2009, le “Réseau régional intégré des déchets solides dans la région MENA⁷” (SWEEP-Net) a été lancé avec le soutien du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement allemand, au travers de la société allemande de coopération internationale, GIZ “Gesellschaft für International Zusammenarbeit“. L’objectif de ce réseau était de mettre en place une plate-forme régionale commune d’échange des meilleures pratiques, de l’expertise, des expériences, de l’assistance technique et des conseils politiques dans le domaine de la gestion des ressources et des déchets solides. Au cours des dernières années, SWEEP-Net a assisté ses partenaires dans l’élaboration de politiques et d’instruments d’incitation du marché appropriés, afin de promouvoir un développement économique permettant une gestion durable des ressources.

La première évaluation régionale produite dans le cadre du projet IPEV-SEIS (décembre 2009-premier trimestre 2015) et intitulée “Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée - Vers des systèmes d’information partagés sur l’environnement” fait partie du suivi à mi-parcours d’Horizon 2020. Ce rapport, conçu en coordination avec l’AEE et le PNUE/PAM, décrit de manière synthétique le processus de mise en place d’un mécanisme régulier d’évaluation et développe une analyse régionale sur la base d’indicateurs clés convenus dans le cadre du sous-groupe ‘évaluation et Surveillance’ de l’initiative H2020. Les annexes qui reprennent les évaluations réalisées par les pays sur les trois domaines prioritaires d’H2020 en constituent des éléments importants. Parmi les principales conclusions, il convient de citer :

- L’assainissement a enregistré une amélioration constante dans la région au cours de la dernière décennie. Entre 2003 et 2011, la proportion de la population ayant accès aux services d’assainissement a augmenté, passant de 87,5 à 92 %. Mais il reste encore 17,6 millions de personnes dans la région qui n’ont pas accès aux services d’assainissement, dont un tiers vivant dans des zones urbaines.
- Le potentiel de réutilisation des eaux usées est considérable dans la région. Actuellement, seul 1 % environ des eaux usées est réutilisé ; il est, par conséquent, possible de faire meilleur usage de cette ressource plutôt que de la déverser dans la mer.
- Les progrès accomplis dans la gestion des eaux usées urbaines sont difficiles à évaluer, dans la mesure où les données disponibles ne fournissent pas des preuves solides des tendances au niveau régional.
- Bien que les déchets solides produits par habitant dans la région ne représentent approximativement que la moitié du niveau de l’UE, la production de déchets dans la région du sud de la Méditerranée a augmenté d’environ 15 % au cours de la dernière décennie, principalement en raison de l’accroissement de la population et de la consommation.
- La gestion des déchets nécessite une amélioration considérable. Environ trois quarts des déchets sont collectés, mais ils sont, pour leur majorité, encore mis en décharges à ciel ouvert, ce qui peut avoir des effets sur la santé, ou déver-

⁷ Région MENA : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Mauritanie, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie & Yémen

sés dans la mer, ce qui conduit à des problèmes environnementaux. Moins de 10 % des déchets collectés dans la région sont recyclés.

- Les émissions industrielles ont un fort impact en Méditerranée. Bien que la pollution causée par des métaux lourds dans l'eau de mer ait diminué au cours des dernières années, la pollution marine locale provenant des villes, zones industrielles et stations touristiques entraîne toujours une pollution des mers et des plages.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet IPEV-SEIS et du développement d'un système régional d'information partagé sur l'environnement ainsi que du développement d'un ensemble d'indicateurs régional, l'AEE a commencé à mettre en œuvre le Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) au niveau national, avec le soutien du PNUE/PAM. En se basant sur l'expérience acquise dans le cadre du soutien du PNUE/PAM au développement du RRTP, cette activité a appuyé la mise en place de pilotes pour les bases de données RRTP dans les pays PEV-Sud intéressés, y compris les procédures et outils de collecte des données nécessaires, grâce à la mise en place d'équipes nationales et de leur soutien (au moyen de formations et de logiciels appropriés) dans le développement d'un système de RRTP pour les indicateurs H2020 sur la pollution industrielle. Six pays partenaires ont pris part aux pilotes RRTP (Egypte, Israël, Liban, Tunisie, Palestine et Maroc) et participé aux activités de formation régionales organisées dans le cadre du projet IPEV-SEIS.

L'AEE joue un rôle central dans la collecte et la fourniture d'informations environnementales en Europe, avec le soutien du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET). Ensemble, ils ont été les principaux promoteurs de SEIS, dès le début de l'initiative en 2008, laquelle a été élargie en 2010 au pays du voisinage européen. Ces dernières années, le concept SEIS a été repris progressivement dans plusieurs activités régionales susmentionnées, débouchant sur la mise en place et le développement de systèmes de partage d'informations sur l'environnement plus ouverts, des décisions politiques mieux informées et une intégration plus étroite de diverses parties prenantes et organisations de la société civile nationales dans le processus décisionnel en matière environnementale. Pour les pays du voisinage méridional, continuer d'appliquer les principes⁸ et d'utiliser les connaissances des outils et systèmes disponibles de l'AEE (comme 'Reportnet'⁹) serait une solution pratique pour organiser leur collecte et traitement des données pour répondre aux diverses demandes nationales et internationales.

Enfin et non des moindres, la Ligue des Etats Arabes¹⁰ est une organisation qui vise à renforcer les relations entre ses états membres et la coordination de leurs politiques, y compris la protection de l'environnement. Des liens potentiels entre le mécanisme de soutien SEIS et les activités de Ligue des Etats Arabes pourraient être bénéfiques en termes de plus large promotion du concept, des principes et bonnes pratiques SEIS.

1.3. Enseignements tirés

La mise en œuvre des activités au titre du projet IPEV-SEIS, et en particulier, l'exercice de rapportage avec les pays partenaires en vue de la production du premier rapport d'évaluation Horizon 2020, ont identifié la nécessité d'assurer des

⁸ <http://ec.europa.eu/environment/archives/seis/index.htm>

⁹ L'infrastructure 'Reportnet' de l'AEE vise à soutenir et à améliorer les flux de données et d'information, dans la mesure où elle intègre différents services Web dans tous les aspects des flux de données : www.eionet.europa.eu/reportnet

¹⁰ <http://www.arableagueonline.org/>

structures de gouvernance et informatique plus durables au niveau national et la continuité du travail et du dialogue. Une situation politique complexe, sensible et volatile dans les pays de la région, combinée à des changements fréquents au sein des administrations, exige un suivi étroit et des mesures au bénéfice d'une coopération continue dans le domaine environnemental. En termes d'infrastructures, l'alignement sur les systèmes de rapportage existants (que ce soit au niveau national, régional et/ou mondial) reste un défi majeur, dans la mesure où il s'agit d'éviter la création de systèmes de rapportage parallèles et la duplication des efforts. Par ailleurs, la consolidation et l'extension des indicateurs régionaux identifiés devraient continuer à plancher davantage sur le cadre pression-état-impact et l'opérationnaliser tout en continuant à mettre en œuvre les principes SEIS, également mentionnés dans la décision ECAP. Ceci est également lié à l'appel du comité de pilotage H2020 en faveur d'une coordination et intégration plus poussées des processus de rapportage régionaux (Convention de Barcelone, H2020, DCSMM), où les efforts conjoints de l'AEE et du PNUE/PAM en vue d'une coopération approfondie apportent une valeur ajoutée claire dans l'organisation et la conduite d'une rationalisation effective des flux de données et évaluations sous-jacents. La coordination avec les travaux en cours de création d'infrastructures de données spatiales multi-usages dans la région devra également être renforcée.

Ce processus régional dépend fortement du niveau d'engagement et de participation des acteurs nationaux. La participation des acteurs et les processus décisionnels étant différents d'un pays à l'autre, il convient d'accorder une attention accrue à l'ajustement du processus régional aux besoins et contraintes des pays. À cette fin, un dialogue approprié avec les parties prenantes et une coordination entre les institutions au niveau national doivent être renforcée à l'aide de ressources dédiées pour permettre l'interaction et des activités au sein et entre le ministère de l'environnement et les agences environnementales et l'ensemble des parties prenantes concernées. Pour ce faire, des activités de sensibilisation sur la valeur ajoutée d'accords signés entre les institutions et/ou la création et le renforcement de groupes de travail au niveau national, pourraient soutenir ce processus au niveau des pays. La mise à disposition d'assistants nationaux dédiés dans les pays bénéficiaires au cours de la deuxième phase du projet permettra d'engager plus activement les parties prenantes, de mieux opérationnaliser le travail quotidien avec les NFP nommés, de coordonner les événements prévus et de suivre la mise en œuvre des activités convenues. La désignation de ces assistants devra dépendre de l'analyse des lacunes prévue dans les différents pays lors de la phase initiale et la mise en œuvre /adoption ultérieure du programme de travail national, pour souligner l'appropriation et l'acceptation par le pays de la mise en œuvre du projet.

Certaines recommandations clés, identifiées par les missions de suivi axé sur les résultats du projet IPEV-SEIS ont été prises en considération lors de la conception de l'action actuelle :

- Préparation de plans de travail nationaux qui doivent transposer de la mise en œuvre SEIS en activités spécifiques aux pays et appuyer les politiques nationales. Ces plans de travail nationaux doivent être basés sur les besoins des pays tels qu'indiqués dans les rapports actualisés des pays dans le cadre du projet IPEV-SEIS (mars 2015) pour assurer la continuité et la transition vers la phase d'activités suivante.
- Des activités de communication plus larges sur les bénéfices du SEIS et un engagement plus général des parties prenantes, y compris des DEU et de la société civile à l'échelle des pays.

- La désignation d'assistants nationaux pour soutenir la coordination, l'interaction et la mise en œuvre d'activités propres aux pays et d'activités de communication.
- Une meilleure rationalisation et des complémentarités entre les réseaux existants et les initiatives des partenaires, dont l'utilisation des capacités de mise en œuvre des autres composantes de l'initiative H2020.

L'adoption des principes SEIS pourrait être un outil important permettant aux citoyens d'être informés sur les décisions environnementales et engager la société civile, pour accroître la visibilité du SEIS et diffuser plus largement ses principes et bénéfices dans les forums appropriés.

1.4. Actions complémentaires

Un partenariat étroit avec le PNUE/PAM et des activités et un rapportage continu sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, en particulier la mise à jour des PAN, la mise en œuvre du programme de suivi de l'ECAP, du suivi SMDD, le plan d'action CPD ainsi que le cadre régional d'adaptation au changement climatique (CARCC), développé dans le cadre du MED-Partnership, sont indispensables à la réussite de cette activité. Au cours des dernières années, les complémentarités et synergies des efforts conjoints de l'AEE-PNUE/PAM ont été déterminants pour la promotion et reprise réussies du concept de SEIS dans la région de la PEV-Sud. Une approche régionale cohérente, accompagnée d'activités pertinentes, de programmes financés bilatéralement par l'UE, de mécanismes de préparation du projet (MeHSIP¹¹ II, NIF) et d'actions mises en œuvre dans les pays dans le cadre d'autres projets en cours, comme la consommation et production durables (SWITCH-MED), les actions climatiques (CLIMA-Sud, RCCAF), l'eau (mécanisme de soutien SWIM, plateforme de connaissances sur l'eau), le réseau régional d'échange d'informations et d'expertise sur les déchets solides (SWEEP-Net), le renforcement des capacités H2020 (mécanisme de soutien H2020) est d'une importance capitale pour que les investissements réalisés aient un effet durable. Des efforts consolidés sont requis sous forme d'activités pour gérer les ressources partagées (c'est-à-dire la mer Méditerranée, les ressources en eau partagées), pour lesquelles des réponses collaborative sont nécessaires, ou encore des défis communs (rareté de l'eau et dégradation de la qualité de l'eau) ; de plus, le co-apprentissage régional, la pression des pairs au niveau régional, ainsi que l'échange d'expériences de meilleures pratiques, à la fois entre l'UE et les pays du Sud et au niveau de la coopération Sud-Sud, sont très importants.

Le lien avec la contribution potentielle des pays à la plate-forme UNEP/Live et des initiatives de plus vaste ampleur comme 'Eye on Earth' sera envisagé, sur la base de la politique en matière de données convenues et répondra à un besoin accru de partage des données et informations environnementales officielles grâce à des outils en ligne.

Dans le cadre de sa coopération régulière avec les 39 pays membres et autres pays coopérants au sein d'EIONET, l'AEE met à contribution ses connaissances et son expérience de coopération, en particulier avec les pays des Balkans occidentaux (soutenus grâce à un financement de l'IAP) et la Turquie (membre régulier de l'AEE) - assurant ainsi la cohérence vis-à-vis d'une coopération méditerranéenne globale. Les priorités de l'approfondissement de la coopération entre l'AEE, les pays membres de l'AEE et les pays partenaires dans la région de la PEV-Sud, avec des

¹¹ Programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée (MeHSIP)

thématiques sur l'eau et d'ordre maritime, des modèles de consommation et de production durables, mesures d'adaptation au changement climatique, l'apport de connaissance et de services d'information, la co-crédation de connaissances et la gestion moderne des données sont intégrées dans le programme de travail pluriannuel de l'AEE (MAWP) pour la période 2014-2019. L'expertise et les connaissances cumulées d'EIONET ont été partagées dans le cadre d'une activité de coopération renforcée dédiée (ciblant 4 pays partenaires de la région de la PEV-Sud) dans le cadre du 'projet InSEIS' (2014-2015) sur des domaines prioritaires identifiés conjointement. Les exemples de bonnes pratiques de cette coopération seront repris dans la mise en œuvre du projet ENI SEIS II Sud.

De plus, un dialogue régulier, qui apportera une valeur ajoutée pour atteindre les objectifs de la présente action, sera assuré avec les autres projets et initiatives liés à l'environnement en cours (le cas échéant, également les activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires identifiés). Par la suite, des complémentarités et synergies seront assurées dans les activités mises en œuvre, entre les trois composantes de l'initiative H2020 (RM, CB et investissements pour la réduction et la prévention de la pollution - PRPI).

1.5. Résumé du projet IPEV-SEIS (phase I)

Les objectifs du projet IPEV-SEIS étaient de soutenir les pays pour : 1) surveiller régulièrement l'état de l'environnement ; 2) renforcer leurs capacités à répondre à leurs obligations de rapportage environnemental dans le cadre de leur législation nationale et des accords environnementaux internationaux ; 3) faciliter le partage d'informations environnementales, à la fois au niveau national et régional ; 4) produire des flux de données réguliers dans les domaines prioritaires identifiés grâce à un ensemble convenu d'indicateurs ¹²; et 5) prendre des décisions grâce à un accès amélioré aux informations environnementales.

La mise en œuvre du projet et les activités réalisées se sont appuyées sur les trois piliers du SEIS :

- Coopération : création de réseaux de prestataires et d'utilisateurs de données et informations ;
- Contenu : production d'informations environnementales pertinentes et comparables ;
- Infrastructures : utilisation de technologies de l'information et de la communication ouvertes, partagées et modernes, basées sur le Web.

Le principal catalyseur de mobilisation des ressources a été l'engagement des institutions nationales à dépolluer la Méditerranée au titre de l'initiative H2020 et leur contribution aux activités du sous-groupe 'Suivi, Surveillance et Recherche (RMR). Dans plusieurs pays, des comités de coordinations spéciaux et des protocoles d'entente sur le partage des données ont été mis en place entre diverses institutions afin de coordonner le SEIS au niveau national.

¹² Les [six indicateurs prioritaires ciblés pour la région de la PEV Sud](#) ciblés sont les suivants :

- 1) Production de déchets municipaux par habitant
- 2) Quantité de déchets collectés et traités, y compris le taux de collecte et le type de traitement
- 3) Proportion de la population ayant un accès à un système d'assainissement amélioré (total, urbain, rural)
- 4) Volume d'eaux usées collectées, dont le volume des eaux usées traitées
- 5) Concentrations en nutriments dans les eaux de transition, les eaux côtières et les eaux marines de la Méditerranée
- 6) Rejet de substances toxiques et de nutriments des secteurs industriels

Le processus d'élaboration des indicateurs a été piloté en parallèle par le sous-groupe RMR H2020 et le groupe de travail sur les indicateurs environnementaux IPEV-SEIS, composé de deux membres désignés par les PFN de chaque pays partenaire du Sud du voisinage européen. Ce travail a conduit à la sélection de six indicateurs principaux dans les domaines prioritaires des déchets municipaux, des eaux usées urbaines et de la pollution industrielle de l'initiative H2020. Ensuite, les pays ont procédé au rapportage et à la production de l'évaluation thématique, basée sur les données et informations communiquées par les pays.: Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée - Vers des systèmes d'information partagées sur l'environnement, préparé conjointement par l' AEE et le PNUE/PAM dans le cadre de Suivi à mi-parcours de l'initiative Horizon 2020 qui vise à réduire la pollution en Méditerranée d'ici 2020. Les activités menées dans le cadre du projet IPEV-SEIS (décembre 2009-premier trimestre 2015) - et reprises avec un plus petit nombre de pays dans le cadre du projet InSEIS (2014-2015) - étaient basées sur l'expérience de l'AEE avec les pays membres de l'AEE/EIONET et des pays coopérants dans l'élaboration de SEIS et le développement d'une communauté de connaissances environnementales solides dans une zone géographique plus large. Parmi les exemples de projets de jumelages dérivés mis en œuvre par des organisations de pays membres de l'AEE, on peut citer :

- Le projet de jumelage en Israël relative au développement du système RRTP, mis en œuvre par l'Office fédéral de l'environnement allemand (UBA Allemagne).
- Le projet de jumelage en Algérie relative à la mise en place d'un système national d'informations environnementales, tel que prévu par la loi (loi sur la protection de l'environnement et le développement durable), mis en œuvre par l'UBA-Vienne.

2. Objectifs et résultats escomptés du mécanisme de soutien SEIS Sud

L'objectif général est de contribuer à réduire la pollution marine ¹³.

L'objectif spécifique de l'action est d'améliorer la disponibilité des informations environnementales pertinentes pour une prise de décision efficace et basée sur les connaissances dans la région de la PEV-Sud.

Sur la base d'un partenariat équilibré entre l'AEE et le PNUE/PAM, et tout en établissant des liens appropriés avec les programmes de travail des deux institutions pendant la période de mise en œuvre du projet, ainsi qu'avec le programme de travail convenu d'Horizon 2020¹⁴ pour la période 2015-2020, les résultats escomptés à la fin de l'ENP SEIS Sud 2 sont :

- R1 : L'ensemble d'indicateurs H2020 est stabilisé, affiné et complété pour servir à des fins multiples et assurer que les progrès en vue de la réalisation des objectifs H2020 sont correctement mesurés, tout en contribuant à évaluer le respect des engagements pris au titre de la Convention de Barcelone.

¹³ Tel qu'indiqué dans le document d'action du programme GreenMed II : programme environnement et eau de la région de la PEV Sud 2014-2015.

¹⁴ Programme de travail Horizon 2020 pour la période 2015-2020 convenu par le comité de pilotage H2020 en décembre 2014 <http://enpi-seis.pbe.eea.europa.eu/assessment/assessment-south/horizon-2020-workprogramme-2015-2020/h2020-workprogramme-en>, tableau des actions et priorités <http://enpi-seis.pbe.eea.europa.eu/assessment/assessment-south/horizon-2020-workprogramme-2015-2020/h2020-workprogramme-activity-table-en>

- R2 : Les processus internes des pays pour organiser le partage des ensembles de données sous-tendant les indicateurs H2020 sont stabilisés.
- R3 : L'infrastructure de rapportage offerte par l'AEI ('Reportnet') et le PNUE (réseau de rapportage PNUE/PAM) est plus largement utilisée.
- R4 : Les rapports et évaluations basés sur les indicateurs H2020 sont produits conformément aux bonnes pratiques de la région UE. Ils seront complétés par des rapports similaires développés pour les pays de l'UE et des Balkans occidentaux au titre du prochain cycle de rapportage de la DCSMM (2018) pour avoir une image complète de l'ensemble de la région méditerranéenne et harmoniser les différents processus d'établissement de rapports.

Ceci sera réalisé à l'aide d'activités spécifiques (conformes aux efforts précédents) et visant à soutenir le rapportage régional grâce à des flux de données nationaux, établis et réguliers, basés sur des exigences communes, assurant la cohérence et l'harmonisation, ainsi que la pertinence politique et l'adoption des informations communiquées à l'appui d'une meilleure gouvernance environnementale.

Le travail sera structuré autour des six modules de travail (WP) ci-dessous et 4 groupes thématiques :

1. **Appui aux pays** : renforcer les capacités nationales en répondant aux besoins particuliers des pays et en contribuant à la cohérence régionale. Les besoins et l'engagement des pays seront traduits dans le plan de travail national SEIS convenu, lequel sera une condition préalable à l'allocation d'un soutien dédié aux différents pays.
2. **Indicateurs et évaluations** : assurer la production régulière d'indicateurs, convenus au niveau régional dans le cadre du projet IPEV-SEIS et d'évaluations basées sur les indicateurs, pertinentes pour informer et suivre les progrès de l'initiative Horizon 2020 et contribuer à atteindre les objectifs des autres modules de travail.
3. **Données et statistiques** : assurer la production et le partage en temps opportun de statistiques et de données relatives aux priorités thématiques de l'initiative Horizon 2020, harmonisées et évaluées en termes de qualité.
4. **Infrastructure et gestion des données** (système d'information commun) : créer et maintenir des systèmes d'information environnementaux régionaux et un partage des données, conformément à la mise en place progressive du SEIS.
5. **Visibilité et communication** : assurer une forte visibilité des actions mises en œuvre et une communication active avec les principaux partenaires du projet et au-delà.
6. **Coordination et gestion** : assurer une mise en œuvre effective et harmonieuse des activités du projet, y compris la gestion et administration du projet, ainsi qu'une communication régulière avec les partenaires et initiatives concernés

Les activités menées au titre du WP 1-4 seront regroupées dans les quatre groupes thématiques suivants, les trois premiers étant conformes aux domaines prioritaires de l'initiative H2020, alors que le quatrième a considérablement moins de poids en termes de portée des travaux et de ressources à mobiliser au sein du projet :

- **Eau** - eaux intérieures, côtières et marines, y compris l'eau douce et les eaux usées.

- **Déchets** - déchets municipaux et industriels, y compris les déchets domestiques et dangereux.
- **Emissions industrielles** - émissions dans l'air, l'eau et le sol. Les polluants et les paramètres doivent être conformes aux exigences de la Convention de Barcelone et de l'initiative H2020.
- **Questions transversales** - assurer des synergies avec les développements dans le domaine du changement climatique (activités d'adaptation et d'atténuation), la CPD, les ODD, la comptabilité environnementale, dans la mesure où elles sont pertinentes pour la réalisation des objectifs de cette action.

3. Pays couverts par l'action

L'action couvre les neufs pays partenaires suivants de la PEV Sud : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine Tunisie. La coopération avec la Syrie reste suspendue jusqu'à nouvel ordre de la CE.

Les pays coopérants de la région des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo,¹⁵ Monténégro, Serbie, ex-république yougoslave de Macédoine, avec laquelle la coopération est financée au titre de l'instrument d'aide de pré-adhésion, IAP) et la Turquie qui, en sa qualité de pays membre de l'AEE, peut être associée aux activités prévues par cette action, conformément à l'Article 16(1) du Règlement (UE) No 232/2014.

Une complémentarité, des synergies et interactions avec le travail régulier de suivi et d'évaluation des pays du nord de la Méditerranée membres du réseau EIONET (France, Espagne, Italie, Grèce, Croatie, Slovénie, Chypre et Malte), seront développés, le cas échéant, et conformément à l'interaction régulière entre l'AEE et ses pays membres. Les activités du projet pourraient préparer le terrain à un soutien supplémentaire des partenaires de la PEV par l'intermédiaire de TAIEX et d'actions de jumelage avec des pays membres de l'UE, et en synergie (si possible, dans le cadre d'activités conjointes) avec d'autres activités régionales en cours (c.-à-d., le projet ECRAN dans les Balkans occidentaux).

4. Activités spécifiques, produits et rôles des partenaires

Le projet est articulé autour de **six modules de travail (WP)** couvrant **quatre groupes thématiques (TC)** pour la future coopération avec les partenaires Sud de la PEV. Le chapitre 4.1 décrit les objectifs, résultats escomptés et le partage des responsabilités de mise en œuvre des différents WP, la partie 4.2 traitant, pour sa part, du contexte de travail dans les quatre groupes thématiques. Cette interaction entre les WP et les priorités thématiques peut être illustrée par le cadre conceptuel (2015-2018) présenté à la figure 2 ci-dessous.

¹⁵ En vertu de la résolution 1244/99 du conseil de sécurité de l'ONU

Conceptual framework for SEIS Support Mechanism - South

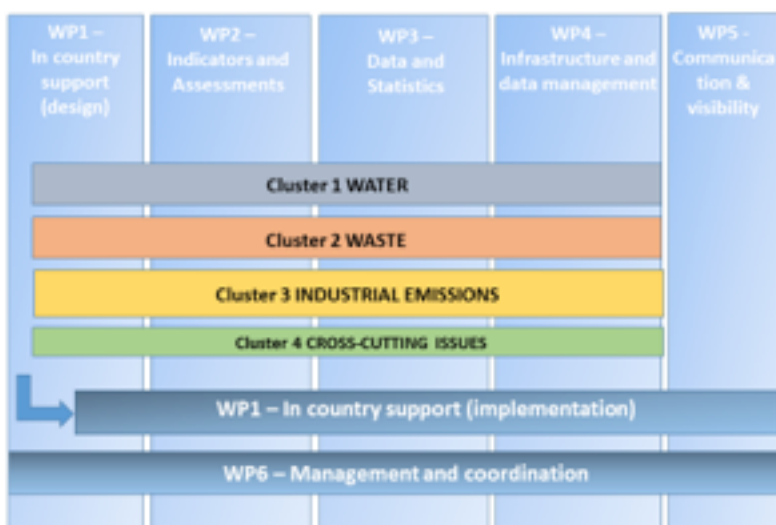


Figure 2. Cadre conceptuel du mécanisme de soutien SEIS - Sud

1. Activités spécifiques

Module de travail 1. Soutien aux pays

Le travail au titre de ce module de travail est destiné à améliorer les capacités nationales, en répondant aux besoins particuliers des pays, pour renforcer leurs capacités et contribuer à la cohérence régionale et aux objectifs.

L'engagement d'acteurs nationaux clés sera assuré par le développement et l'accord avec les pays de plans de travail nationaux réalistes au cours de la première année de mise en œuvre du projet ainsi que des moyens de les opérationnaliser. Les activités de ces plans de travail seront basées sur les rapports actualisés des pays, préparés au titre du projet ENPI-SEIS, où les activités pour la période 2015-2020 auront été reprises, en identifiant les besoins particuliers des pays, et reliées à des capacités spécialisées, des aspects législatifs, financiers et administratifs. Le travail sur ces éléments a déjà été initié au titre du projet précédent, où l'engagement des pays a parfois été entravé par le manque de ressources pour mettre en œuvre les activités convenues. Le soutien aux assistants nationaux dédiés vise à assurer un engagement plus actif des acteurs nationaux, une meilleure opérationnalisation du travail quotidien, la coordination des événements planifiés et le suivi de la mise en œuvre des activités convenues dans les pays. Le déploiement des assistants nationaux dédiés dans le projet répondra aux besoins exprimés par les pays de renforcer la coordination nationale (et les PFN désignés) et de fournir un soutien plus ciblé au développement des systèmes nationaux d'information sur l'environnement (NEIS) ; il facilitera, par ailleurs, les processus de partage des données dans les pays. La nomination de ces assistants au niveau des pays dépend de l'engagement des pays, de l'accord sur les plans de travail nationaux et de l'évaluation des besoins en ressources humaines (envisagée comme première tâche au titre de ce module de travail (WP), à traiter pendant la phase initiale/première année du projet).

En fonction des besoins identifiés, l'assistant dédié ne sera pas forcément une personne employée à temps plein ; il pourra s'agir de divers experts dédiés qui se chargeront de tâches/activités spécifiques¹⁶.

Cette activité dédiée dans les pays devra également soutenir efficacement le cadre réglementaire de la convention de Barcelone (protocole SAP-MED/LBS, plans régionaux) et les capacités du suivi des pays. Au titre de cette activité, l'accent sera mis en particulier sur l'institutionnalisation et une meilleure intégration des structures nationales/comités SEIS/H2020 en place. En fonction de l'engagement des pays et des ressources affectées, un soutien supplémentaire sera accordé aux pays partenaires pour produire les REE nationaux¹⁷, un système de gestion des indicateurs et les services de données liées, en coordination étroite avec le travail de mise en place des infrastructures de données spatiales à multiples usages dans la région. Ceci visera également à assurer des synergies fortes avec d'autres projets thématiques (producteurs ou utilisateurs d'informations et de connaissances environnementales), par exemple, la recherche, les investissements et le mécanisme de soutien. Ce WP contribuera également à soutenir l'objectif 3 du programme du groupe de travail 'Suivi et surveillance' d'Horizon 2020 pour 2015-2020¹⁸, en particulier, l'appui aux efforts de coordination avec d'autres structures et comités nationaux de coordination. est prévu de couvrir les réunions annuelles RM de H2020 pendant la période 2016-2019 par H2020+ et le programme de gestion intégrée durable de l'eau.

Les activités à mettre en œuvre au titre de ce module de travail seront :

- La préparation des plans de travail nationaux dans le cadre de discussions régulières et d'accords bilatéraux avec chaque pays partenaire ;
- Le déploiement d'assistants nationaux dédiés dans les pays partenaires pour assurer une meilleure opérationnalisation du travail quotidien, la coordination des événements planifiés et le suivi de la mise en œuvre des activités convenues auprès des principaux acteurs ;
- Un échange régulier et des réunions semestrielles avec les assistants nationaux désignés ;
- La surveillance et le suivi de la mise en œuvre du plan de travail national convenu, conformément aux objectifs de H2020 pour la deuxième phase de l'initiative.

Livrables :

- Plan(s) d'action national/nationaux convenu(s) entre les principes acteurs nationaux en vue d'améliorer le partage et l'utilisation d'informations environnementales.
- Rapports de suivi sur la mise en œuvre du/des plan(s) d'action présenté(s) tous les ans au comité de pilotage du projet.

Module de travail 2. Indicateurs et évaluations

L'ossature de ce module de travail sera la demande en évaluations et, en particulier, l'appel à une convergence accrue des processus de rapportage et évaluations

¹⁶ Le TAIEX pourrait être une autre possibilité d'assistance d'expert et compléter les assistants nationaux proposés.

¹⁷ La production de rapports nationaux sur l'état de l'environnement (REE) n'est pas un résultat du projet en tant que tel- au titre de ce WP, l'appui méthodologique à la préparation de REE est envisagée, étant entendu que les pays seront responsable de leur production.

¹⁸ Objectif 3 du programme de travail 'Suivi et Surveillance ' de H2020 : "Assurer la durabilité de la structure de gouvernance des processus de suivi de H2020".

connexes pour la période allant jusqu'en 2019 (rapport d'évaluation H2020 - prévu couvrir l'ensemble des pays méditerranéens, l'ECAP, la DCSMM). Ce module devrait continuer de mettre l'accent sur le lien entre les indicateurs et le travail d'évaluation, tout en s'appuyant sur les résultats de la phase précédente et en mettant l'accent sur les aspects H2020 pertinents.

Comme cela est demandé dans le programme de travail H2020, cette activité approfondira, affinera et complétera la portée des priorités de H2020 (eau, déchets solides et émissions industrielles), pour permettre la mesure correcte des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative H2020. Dans ce processus, des domaines prioritaires supplémentaires seront identifiés et pourront être pris en compte, comme les déchets marins, les déchets dangereux, les sources diffuses, la prévention de la pollution, en tenant compte de la disponibilité des données, de l'expertise actuelle dans le domaine (y compris des résultats de recherche) et du processus de révision des PAN. Le cadre d'évaluation actuel de H2020 sera affiné - de manière à être applicable à tous les pays méditerranéens, et sans créer obligations de double rapportage - tant en termes de modèles que de processus de rapportage, en synergie avec d'autres processus d'évaluation régionaux et nationaux (ECAP, SMDD, DCSMM) et de manière à organiser les informations de manière systématique et harmonisée. L'intégration permettant de mieux évaluer de manière holistique l'eau, les déchets solides et des émissions industrielles sera testée ainsi que leur contribution au bon état écologique lié.

L'activité assurera une mise à jour régulière de l'ensemble actuel des indicateurs H2020 (spécifications¹⁹ et évaluation²⁰), des fiches d'indicateurs) applicables à l'ensemble des pays méditerranéens, conformément à l'ensemble d'indicateurs de base de l'AEE et aux indicateurs de MEDPOL/PAN, et développera une méthodologie (fiches descriptives) et évaluation initiale, si possible, des nouveaux indicateurs (contaminants, déchets dangereux, déchets marins, vulnérabilité au changement climatique). Il convient de souligner que la production d'évaluations basées sur les indicateurs au niveau national et régional sera utilisée à des fins multiples, notamment pour évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs H2020, tout en contribuant à évaluer le respect des engagements pris dans le cadre de la convention de Barcelone.

Le deuxième rapport d'évaluation H2020 basé sur des indicateurs (prévu provisoirement pour 2019) sera préparé, y compris les évaluations au niveau des pays, pour assurer l'intégration du rapportage aux autres processus pertinents (PAN/protocole LBS, plans régionaux, ECAP, DCSMM). La convergence et coordination avec les processus sera d'une importance particulière pour ce WP, pour assurer les liens appropriés et une couverture complète de la région méditerranéenne à la fin.

Cette activité est étroitement liée au WP1 (appui aux pays), WP3 (données d'entrée, base de référence), WP4 (échange de données, système(s) d'information), et à la coordination générale (WP6), assurant des synergies appropriées avec d'autres partenaires, et en particulier des contributions de/à d'autres composantes H2020.

¹⁹ Les fiches descriptives des indicateurs H2020 sont disponibles à l'adresse url : <http://enpi-seis.pbe.eea.europa.eu/data-and-indicators/enpi-seis-south-h2020-indicators/indicators-factsheet>

²⁰ La dernière évaluation des indicateurs H2020 est disponible à l'adresse url : <http://enpi-seis.pbe.eea.europa.eu/data-and-indicators/enpi-seis-south-h2020-indicators/indicators-assessment>

Ce WP soutiendra aussi l'objectif 2 du programme de travail 2015-2020 du groupe 'Suivi et Surveillance' d'Horizon 2020.²¹

Les activités à mettre en œuvre au titre de ce module de travail seront :

- Le développement de documents méthodologiques, comme des spécifications et fiches descriptives d'indicateurs (conformément à la pratique en place pour les produits IPEV-SEIS), pour promouvoir l'utilisation de lignes directrices d'évaluation conformément à la méthode appliquée au niveau international.
- Visites d'expert et encadrement à distance/en ligne pour soutenir la préparation et la coordination nationale des profils des pays/évaluations au niveau des pays conformément aux meilleures pratiques de l'UE/AEE.
- Missions d'experts de courte durée pour soutenir le renforcement des capacités nationales sur la gestion des indicateurs et évaluations intégrées, dans le sillage des interactions menées dans le cadre des projets IPEV-SEIS et InSEIS.
- Surveillance continue et Suivi régulier des priorités H2020, telles que prévues dans le programme de travail de la phase II de H2020 (2015-2020).

Livrables :

- Documents méthodologiques produits (provisoirement sur : RRTP, facteurs d'émission, suivi et assurance qualité).
- Mises à jour/Suivi deux fois par an des priorités de H2020 en 2016, 2018 et 2020 conformément au programme de travail de la phase II de H2020.
- Contribution au rapport deuxième rapport d'évaluation régional H2020 basé sur les indicateurs (2019)
- Evaluations et perspectives nationales H2020 dans le cadre du prochain rapport régional.

Module de travail 3. Données et statistiques

Le travail à accomplir au titre de ce module de travail couvrira les aspects pertinents sur la disponibilité des données statistiques, soutiendra le travail méthodologique sur la production et l'harmonisation des données, et apportera un soutien spécialisé dans la surveillance environnementale au niveau des pays. En se basant sur des développements précédents dans le cadre de H2020, cette activité visera à assurer le soutien statistique approprié (production, méthodologie, harmonisation, évaluation et contrôle de la qualité, traitement des données) et à renforcer les capacités des systèmes nationaux de statistiques pour élargir et consolider la production de statistiques environnementales requises pour la production régulière des indicateurs H2020 et des évaluations liées (WP2). L'accent sera mis sur la portée géographique spécifique de H2020, les bassins versants hydrologiques et les zones côtières, où les deux aspects devront être pris en considération selon la priorité thématique (bassin hydrologique pour l'eau et les émissions industrielles, zones côtières pour les déchets) et être complémentaires. Cet objectif est à relier au module précédent WP2 et à l'affinement du cadre d'évaluation.

La mise en œuvre de cette activité sera conforme aux plans de travail nationaux convenus par chaque pays partenaire (voir le WP1) et les programmes de surveillance intégrés devant être développés dans le cadre de la mise en œuvre de l'EcAp et l'actualisation des PAN. Le résultat escompté au titre de cette activité particulière sera une quantité accrue de données et de statistiques ouvertement partagées dans les pays partenaires.

²¹ Objectif 2 du Suivi et de la surveillance de H2020 : "étendre les priorités H2020 existantes en mettant l'accent sur l'eau, les déchets et les émissions industrielles ; identifier et traiter des domaines prioritaires supplémentaires "

Ce WP est également lié fonctionnellement à l'activité relative à la gestion des infrastructures et des données (WP3), en particulier pour maintenir et améliorer l'efficacité des flux de données existants et soutenir de nouveaux flux de données et procédures d'AQ/CQ liées aux questions élargies de H2020. Ce WP contribuera également aux actions liées à la production systématique de données de l'objectif 1 du programme de travail 2015-2020 du groupe 'Suivi et Surveillance' de l'initiative Horizon 2020.²².

Les activités à mettre en œuvre au titre de ce module de travail seront :

- Renforcement des capacités au niveau national (sous forme d'au moins un atelier technique par pays traitant du travail méthodologique relatif à la production des données, un atelier régional sur les aspects d'harmonisation des données, sous réserve de l'engagement des pays en la matière, et soutien spécialisé) ciblant les partenaires des autorités statistiques sur la production, méthodologie, harmonisation et qualité des données ; ;
- Préparation et fourniture d'assistance technique, document d'orientation / méthodologique et assistance technique aux experts des institutions nationales concernées ;
- Echange d'expériences au moyen de visites dans des pays membres de l'UE / EIONET et ateliers régionaux avec d'autres projets/activités en cours et partenaires concernés (comme UNSD, SEMIDE, etc.) ;
- Assistance technique aux experts du SNN, sous forme de sessions de formation et d'ateliers sur les modèles existants de l'UE de mise en place de mécanismes interinstitutionnels au niveau national pour développer et gérer des indicateurs (WP2) et les flux de données liés (WP4).

Livrables :

- Rapports des ateliers
- Rapports des missions d'assistance technique des événements organisés dans les pays et au niveau régional
- Documents d'orientation/méthodologiques produits (au moins 4).

Module de travail 4. Gestion des infrastructures et des données

L'accent est mis sur les aspects de gestion des infrastructures/données nécessaires pour développer davantage le pilier 'infrastructures' du SEIS au niveau national et régional. Les activités envisagées viseront à soutenir le développement et le maintien de flux de données méditerranéens pertinents, avec le soutien de l'AEE et du PNUE/PAM, éventuellement aussi d'Eurostat et d'autres partenaires régionaux concernés, le cas échéant, ainsi que le développement d'ensembles de données de référence et des documents d'orientation nécessaires pour soutenir l'échange de données..

Ce WP maintiendra et améliorera l'efficacité des flux de données existants (y compris RRTP) et soutiendra la création de nouveaux flux de données et de procédures AQ/CQ basées sur les indicateurs H2020 élargis. Il stimulera le développement et la gestion de systèmes informatiques (IT) (infrastructures pour les données, automatisation, outils de rapportage Reportnet/InfoMAP) et mettra en place des services appropriés de gestion des indicateurs et des données. Cette activité est étroitement liée au WP1 (développements spécifiques aux pays), WP2 (pour le système de

²² Objectif 1 du programme de travail du groupe 'Suivi et Surveillance' d'Horizon 2020 pour la période 2015-2020 : "Améliorer des systèmes d'information nationaux optimaux qui permettent la production systématique de rapports basés sur des indicateurs et le partage de données".

gestion des indicateurs et services de données), WP3 (bases de données de référence), et à la coordination générale (WP6), assurant des synergies appropriées avec d'autres développements de systèmes d'information (ex. : plateforme sur les ressources hydriques, plateforme sur le changement climatique, etc.) et les processus de rapportage au niveau mondial (ex. : GEO). Ce WP contribuera aussi à des actions liées aux flux de données, systèmes IT et à la gestion des indicateurs et services de données de l'objectif 1 du programme de travail 2015-2020 du groupe 'Suivi et Surveillance' d'Horizon 2020 (voir notes de bas de page 17 et 21)

Les activités à mettre en œuvre au titre de ce module de travail seront :

- Fournir une assistance technique pour mieux assurer l'intégration des données et informations dans l'infrastructure au niveau régional (Reportnet, InfoMAP), permettant des flux de données réguliers sur les domaines de travail de H2020 et les processus de rapportage et d'évaluation du PNUE/PAM ; échange d'expériences de l'UE sur les récents développements en matière de politique des données et de protocoles d'échange des données en place.
- Fournir une assistance technique spécialisée pour poursuivre le développement d'outils en ligne RRTP afin de garantir une compatibilité complète (en termes d'applications sur le Web et d'outils de rapportage au niveau national) conformément aux exigences de MEDPOL pour les BNB, PAN. Les pilotes RRTP dans les six pays du Sud de la PEV au titre du projet IPEV-SEIS constitueront le fondement des travaux futurs, lorsqu'une couverture plus large des secteurs et des industries pourrait être recherchée, éventuellement également du secteur privé.
- Ateliers/réunions au niveau régional (environ une fois par an) sur les infrastructures/aspects communs liés à la cohérence du partage de données, l'AQ/CQ et l'échange de données.
- Transfert d'exemples de l'UE/EIONET sur la mise en place d'applications Web et d'outils de rapportage relatifs à la gestion des données et aux services de données.

Livrables :

- Rapport annuel de suivi de la gestion des indicateurs et des services de données H2020.
- Rapports des réunions documentant les progrès accomplis dans les pays et la cohérence du partage et de l'échange de données, des outils et formats de rapportage ainsi que des aspects d'AQ/CQ.
- Rapport des ateliers nationaux dans chaque pays partenaire du sud de la PEV sur les pilotes RRTP élargis pour inclure davantage d'industries et de substances chimiques.
- Lignes directrices RRTP validées lors d'événement(s) régional/régionaux dédié(s), si possible, consécutif à une réunion des PF du MED POL.
- Inventaire/catalogue de bonnes pratiques RRTP dans la région de la PEV-Sud, dans le cadre d'une base de connaissances consolidée.

Module de travail 5. Communication et visibilité

Le travail qui sera réalisé au titre de ce module aura pour objectif de mettre en œuvre les activités et objectifs du plan de communication et de visibilité, qui fait partie intégrante de la proposition de projet.

Les activités de visibilité du projet seront mise en œuvre en coordination étroite avec les experts en communication/RP identifiés au sein des autorités nationales des pays partenaires.

Les activités qui auront lieu pendant la période couverte par le plan de communication et de visibilité seront :

- L'organisation d'événements de lancement et de clôture de haut niveau (si possible, consécutifs aux réunions du comité de pilotage H2020 ou autres réunions des sous-groupes H2020) ;
- L'identification des événements planifiés par les DEU au cours desquels le projet et l'approche SEIS pourraient bénéficier de visibilité (sur une base régulière) ;
- L'organisation (d'au moins un) événement national de visibilité à haut niveau dans chaque pays partenaire (intégrant également la société civile), si possible lié aux activités de la DEU pour en accroître la visibilité, l'impact et l'adhésion et convenir d'autres activités de communication et événements de visibilité au niveau national (qui doivent figurer dans les plans de travail nationaux), en coordination avec les PFN et les délégations de l'UE ;
- Promouvoir les activités du projet auprès des partenaires concernés des centres de recherche et universités (également pour soutenir la composante Recherche de H2020) afin d'accroître la visibilité du projet ;
- Événements parallèles de visibilité lors de divers forums européens et régionaux ;
- Gestion du site Web, peuplement de nouvelles sections, rédaction de bulletins semestriels et production de supports promotionnels (brochures, dépliants, prospectus, banderoles, etc.) pour garantir une diffusion adéquate des résultats du projet et meilleures pratiques ;
- Utilisation de diverses sources médiatiques pour promouvoir le projet et faire participer la collectivité plus large et la société civile dans les pays partenaires ;
- Production des publications et supports de visibilité pertinents (rapports, documents relatifs aux événements et conférences, etc.) ;
- Traduction en arabe et en français des documents d'orientation et méthodologiques pertinents pour le développement du SEIS.

Livrables :

- Supports de communication du projet produits et partagés lors d'événements régionaux et nationaux pertinents.
- Contribution régulière aux bulletins/supports d'information d'autres partenaires régionaux clés.
- Organisation d'événements de sensibilisation et parallèles sur le SEIS liés aux réunions régionales et/ou nationales pertinentes.

Module de travail 6. Gestion et coordination

Le travail qui sera réalisé au titre de ce module assurera une mise en œuvre effective et harmonieuse des activités du projet : coordination horizontale et verticale entre les différents modules et groupes thématiques, coordination régulière avec

les partenaires et initiatives concernés, y compris la gestion et l'administration du projet.

- communication et coordination étroites de l'équipe de projet (AEE-PNUE/PAM).
- Groupe de gestion du projet au niveau de la coordination du projet, comprenant l'équipe de projet (AEE, PNUE/PAM) et les représentants des DG de l'UE NEAR, ENV, R&DT, AEES, Eurostat & JRC. Le GGP (groupe de gestion du projet) se réunira tous les six mois, soit dans le cadre de réunions en face à face, soit au moyen de conférences téléphoniques/ vidéoconférences.
- Comité de pilotage du projet au niveau régional, comprenant 2 représentants de chacun des pays partenaires (PFN du projet désignés des autorités environnementales et statistiques concernées ; pour assurer la continuité, les pays sont encouragés à garder le PFN de la phase I), et les partenaires clés concernés des organisations internationales.
- Réseaux régionaux thématiques/d'experts, similaires à la structure CRN d'EIO-NET, pour soutenir le travail dans les domaines thématiques prioritaires. Des groupes de travail dédiés pourraient être créés (comme le GT sur les indicateurs TI et environnementaux mis en place pour l'IPEV-SEIS).
- Dialogue régulier et coordination avec le groupe de coordination de H2020 et entre les groupes H2020 et leurs présidents.
- Dialogue régulier et coordination avec EIONET au travers du groupe de coordination méditerranéen.
- Synergies avec d'autres activités et initiatives régionales concernées (financées par l'UE et d'autres bailleurs de fonds).

2. Groupes thématiques

Groupe thématique 1. Eau

Ce groupe thématique couvrira les eaux intérieures, côtières et marines, l'eau potable et les eaux usées ainsi que les aspects quantitatifs et qualitatifs. Suite au travail accompli pendant la première phase, une attention particulière sera accordée au champ d'action spécifique de H2020 scope, notamment les bassins versants hydrologiques et zones côtières, où les deux aspects devront être abordés en fonction de l'axe thématique. Ce groupe thématique est étroitement lié aux efforts et initiatives régionaux dans le domaine de l'eau (PNUE/PAM sur la mise en œuvre du plan régional existant sur la DBO des stations de traitement des eaux usées, charges et niveaux polluants, aspects de suivi, y compris les aspects de gestion de l'eau (Plan Bleu), SEMIDE, SWIM, plateforme méditerranéenne des connaissances sur l'eau), et il y contribuera et les complètera, le cas échéant, notamment pour soutenir l'amélioration des statistiques et données sur l'eau (WP3), les systèmes d'information sur l'eau (WP1, WP4) ainsi que les exigences de la convention de Barcelone (nutriments, surveillance des contaminants, approche écosystémique). L'accent sera mis sur l'ajustement des indicateurs existants (IND 3, 4, 5), et suivi en parallèle de nouveaux aspects dans le champ d'application de H2020 (sources de pollution diffuses, contaminants), en les reliant aux programmes de suivi intégrés d'EcAp et le suivi des PAN. En termes d'évaluation, les besoins d'évaluation devraient stimuler des activités liées aux données en utilisant la comptabilité environnementale en tant que cadre.

Groupe thématique 2. Déchets

Ce groupe thématique couvrira les déchets municipaux et industriels, y compris les déchets ménagers et dangereux. Comme cela a été indiqué pour le groupe thématique 1, l'attention sera accordée au champ d'application spécifique H2020, en particulier, aux zones et villes côtières. En s'appuyant sur les enseignements tirés de la coopération au titre du projet IPEV-SEIS, l'accent sera mis sur l'amélioration de la base de connaissances (données et statistiques, suivi des progrès, évaluations), en particulier, pour couvrir le secteur informel, les flux de matières, les déchets marins, et les exigences prévues dans le cadre des prochains plans régionaux de CPD (consommation et production durables). Pour assurer une complémentarité des activités, ce groupe sera étroitement coordonné avec le travail du PNUE/PAM relatif à la mise en œuvre du plan régional pour la gestion des déchets en mer et le plan d'action CPD, ainsi qu'avec l'initiative Switch-Med, le réseau SWEEP-Net et le mécanisme de soutien du renforcement des capacités de l'initiative H2020.

De nouvelles approches permettant de mieux évaluer les problèmes des déchets, et portant sur secteur informel, les déchets marins, la prévention de la pollution, les comptes de flux de déchets et de matières seront testés. Les indicateurs existants (IND 1, 2) seront affinés et d'autres étudiés (en lien avec les indicateurs MEDPOL/PAN - déchets dangereux, déchets marins). Pour les déchets marins, les indicateurs de l'approche écosystémique, qui doivent encore être développés, pourraient être utilisés comme référence, dans la mesure où cette action continuera d'utiliser/développer des indicateurs pour soutenir la mise en œuvre des exigences de suivi de l'article 12 du plan régional de gestion des déchets marins les déchets marins.

Un soutien particulier sera accordé au développement de structures pour les centres de référence des déchets dans les pays (certains aspects ont été testés

dans le cadre du projet InSEIS en Jordanie) pour mieux appuyer le processus général de co-création d'informations et de connaissances.

Groupe thématique 3. Emissions industrielles

Ce groupe thématique couvrira les émissions dans l'air, l'eau et les sols. Les polluants et paramètres couverts seront conformes aux exigences de la convention de Barcelone et de l'initiative H2020. Ce groupe est étroitement lié au travail effectué au titre de la convention de Barcelone et au cycle de rapportage existant (protocole LBS et plans régionaux, ECAP, pilotes RRTP développés dans le cadre de la précédente coopération), ainsi qu'à la capacité des pays de générer et de partager des données et informations sur les émissions industrielles. Sur la base des enseignements tirés de la phase précédente, un soutien technique accru est nécessaire pour ce groupe thématique, à la fois pour la production (capacités de surveillance des pays, y compris un élargissement du RRTP), le traitement des données et l'interprétation, la production et l'évaluation des indicateurs. L'attention sera accordée à l'appui à l'élargissement de la base de connaissances sur cette question (surveillance/RRTP, indicateurs et évaluations) et à un meilleur traitement du spectre entier (air, eau, sols - les derniers n'étant pas traités dans la phase I), tout en essayant d'assurer une plus forte participation des industries dans le projet. Les pays qui ont participé aux pilotes RRTP dans le cadre du projet IPEV-SEIS pourraient partager leur expérience avec les autres au titre de l'échange d'expériences 'sud-sud'.

L'indicateur lié aux émissions industrielles (IND 6) devra encore être affiné pour être mieux adapté aux apports et exigences des PAN/ECAP de MEDPOL (suivi de contaminants supplémentaires, sources diffuses, prévention de la pollution, déchets dangereux), et tester de nouvelles approches d'évaluation des émissions industrielles.

Groupe thématique 4. Questions transversales

Ce groupe thématique (qui, comme cela a été mentionné au chapitre 2, a moins de poids en termes de travail et de ressources, comparé aux trois précédents), assurera la complémentarité et l'intégration adéquates des développements au cours des années à venir dans des domaines comme l'adaptation au changement climatique et la vulnérabilité, la consommation et production durables (CPD), les objectifs de développement durable (ODD), la comptabilité environnementale - pour avoir une image globale de H2020 dans un contexte plus large et traiter la pollution de manière plus intégrée.

L'objectif de ce groupe est d'assurer la convergence des efforts du mécanisme de soutien SEIS avec les autres projets et initiatives pour permettre une rationalisation effective des données et informations et la production des évaluations y relatives, qui contribuera à améliorer la base de données pour la Méditerranée. Dans le domaine du changement climatique, il est prévu de traiter le développement ou l'élaboration plus poussée d'indicateurs de vulnérabilité au changement climatique de manière complémentaire à d'autres projets/initiatives en cours (Clima Sud, cadre d'adaptabilité au changement climatique de MedPartnership, MedICIP). Des liens appropriés au plan d'action CPD et aux indicateurs proposés seront assurés, tout comme à la SMDD 2.0 et au développement des ODD. L'attention sera accor-

dée à l'intégration des résultats pertinents d'autres projets/initiatives qui traitent de ces questions de nature transversale avec les indicateurs et le processus d'évaluation (WP2) et le développement de systèmes d'information et flux de données au niveau national et régional (WP1, WP4).

5. Méthodologie

Les cadres conceptuels MDIAK²³ et DPSIR²⁴ développés par l'AEE sont des outils utiles à déployer lors de la mise en œuvre du projet actuel. La chaîne de notification MDIAK permet une analyse sur la base des informations utilisées dans les évaluations et de la question de savoir si elles peuvent être retracées – un aspect qui renforce la crédibilité. Le cadre analytique DPSIR permet de préciser la portée de l'évaluation et le degré d'intégration des évaluations sur toute la chaîne de cause à effet ou, si elles sont limitées, par exemple, à de simples descriptions de l'état de l'environnement. Pour extraire les connaissances pertinentes pour effectuer des évaluations étayées par des indicateurs et données fiables ; l'AEE utilise aussi le cadre MDIAK dans l'ordre inverse.

Divers modèles, déjà testés dans le cadre des projets IPEV-SEIS et InSEIS, seront appliqués pour mobiliser un vaste spectre d'expertises dans la fourniture d'assistance technique aux pays. Ceci comprend notamment : des visites d'experts dans les pays (avec la participation d'EIONET) ; l'assistance pour conseiller sur des processus nationaux et/ou régionaux (ex. : élaboration de lignes directrices, études théoriques, suivi documentaire) ; des voyages d'étude et visites de travail à l'AEE, une entité liée à EIONET et/ou l'autorité nationale compétente dans un pays EIONET ; et des formations pratiques dédiées aux aspects couverts par cette activité.

Le soutien adopté dans le pays doit garantir un processus régional d'ensemble harmonieux, tenant compte et traitant les forces et les faiblesses de chaque pays à s'engager et produire les résultats escomptés avec une qualité accrue.

5.1. Méthode de mise en œuvre du projet

Les activités du projet seront basées sur la participation et l'engagement clairs des pays bénéficiaires à poursuivre le développement de SEIS et promouvoir ses principes dans la prise de décisions environnementales. Cet objectif sera atteint par l'élaboration de feuilles de routes/plans de travail nationaux, accompagnés de jalons clairs, d'activités dans les pays et de résultats réalisables, formellement acceptés par les principales parties prenantes nationales. La signature officielle de lettres d'intention / convention entre l'AEE et le pays concerné devra intervenir dès que possible.

La méthode proposée de mise en œuvre est, d'une part, d'utiliser le modèle de réseau de l'AEE/EIONET en tant que matrice pour la poursuite du développement du SEIS. EIONET est structuré autour d'un réseau de rapportage durable et stable, via

²³ La chaîne de notification **MDIAK** (Monitoring - Data - Indicators - Assessment - Knowledge) : surveillance, données, indicateurs, évaluations et connaissances vise à préciser et à distinguer entre les différents types d'informations requises en particulier par les pays pour établir leurs rapports à l'appui du processus politique.

²⁴ Le cadre analytique **DPSIR** (Driving force, Pressure, State, Impact and Response : Forces motrices -Pressions-Etat-Impacts-Réponses) est utilisé pour articuler la réflexion sur l'interaction entre l'environnement et les activités socioéconomiques afin d'aider à concevoir les évaluations, identifier les indicateurs et communiquer les résultats ; par ailleurs, il peut appuyer une surveillance environnementale et collecte d'informations améliorées.

des points focaux nationaux et des centres nationaux de référence thématiques, chargés de présenter des rapports sur des sujets environnementaux spécifiques au nom des pays. D'autre part, l'action sera mise en œuvre grâce à un partenariat équilibré avec le PNUE/PAM, étant entendu qu'une meilleure intégration avec le réseau et la structure de gouvernance du PAM devra être assurée pour une intégration et rationalisation effectives des connaissances méditerranéennes et de la prise de décisions en matière environnementale.

Sur la base de l'expérience de la coopération IPEV-SEIS au cours de la première phase (2010-2015), la nomination de deux Points focaux nationaux (PFN) issus des institutions environnementales et statistiques (également conforme à la coopération MEDSTAT), s'est avérée être un modèle efficace. Au regard de la coopération renforcée avec le PNUE/PAM pendant la deuxième phase et pour permettre une meilleure coordination et intégration avec la structure de gouvernance et les réseaux du PAM et de l'UpM/H2020, le modèle de 2 PFN sera maintenu pour assurer un dialogue et une coordination plus étroits au niveau national. Les PFN dédiés au projet, qui pilotent la mise en œuvre du projet, doivent être distingués des arrangements et mécanismes de coordination convenus au niveau national pour soutenir l'objectif général et peuvent mener à la formation de comité(s)/équipe(s) nationale SEIS. L'établissement de liens avec les experts concernés d'autres ministères sectoriels/autorités nationales sur des domaines thématiques particuliers est une étape vers la mise en place d'un réseau de Centres de référence nationaux (CRN) au niveau national²⁵, qui pourrait favoriser des discussions entre experts au niveau national et, par conséquent, appuyer un échange approprié de connaissances spécialisées avec leurs homologues de l'UE.

Dans le cadre du projet actuel, la possibilité de fournir un soutien direct aux pays partenaires de la région Sud de la PEV est prévue sous forme d'assistants nationaux basés auprès des PFN désignés dans les pays et financés par le projet pendant sa durée, tout en convenant d'un mécanisme de transfert progressif de cette fonction à une organisation/administration nationale. La mise à disposition d'un assistant national dépendra de l'engagement des pays partenaires et du développement et de l'approbation d'un plan de travail national. Ce soutien peut être à plein temps ou à temps partiel, en fonction des besoins des tâches et activités spécifiques. Il sera examiné au cas par cas, y compris sur la manière la plus optimale de fournir des moyens financiers aux assistants nationaux dans le cadre du projet.

Les activités spécifiques menées dans le cadre de cette action (en particulier au titre des modules WP 1-4) visent à assurer la cohérence et convergence entre l'ensemble des pays méditerranéens, et couvrent les trois entités géopolitiques (les pays membres méditerranéens de l'UE, les pays des Balkans occidentaux, la Turquie et les pays du Sud de la PEV), tout en ciblant plus particulièrement les pays du sud de la PEV. Ainsi, un soutien aux complémentarités et synergies sera recherché et assuré dans le cadre des activités de l'AEE/EIONET et régionales (c'est-à-dire des financements au titre de l'IAP, TAIEX, jumelages) ainsi qu'au travers des activités du sous-groupe Suivi et Surveillance de H2020, couvrant 22 pays de la région méditer-

²⁵ Les CRN sont des partenaires clés dans le réseau EIONET (<http://www.eionet.europa.eu/partners>) et couvrent un expert ou groupe d'experts dans les organismes environnementaux nationaux ; ils collectent ou fournissent régulièrement des données environnementales au niveau national et/ou possèdent des connaissances pertinentes sur des questions environnementales spécifiques, la surveillance et la modélisation ; ces personnes/organisations sont nommées et financées par le pays pour travailler dans des domaines thématiques convenus avec l'AEE.

ranéenne. Pendant la durée du projet actuel, le sous-groupe Suivi et Surveillance de H2020 se réunira tous les ans.

5.2. Parties prenantes et groupes cibles

Les principaux groupes cibles au niveau national seront les ministères, les institutions gouvernementales et offices des statistiques concernés, en charge de la collecte, production et diffusion de données et informations environnementales. Pour assurer une mise en œuvre et coordination appropriées des activités du projet, conformément à la pratique observée dans le cadre du projet IPEV-SEIS, deux points focaux nationaux du ministère de l'environnement et des offices des statistiques devront être désignés (ou reconfirmés de la première phase) par chaque pays partenaire. Au début de l'action, les discussions avec les pays partenaires sur la désignation du soutien à l'échelon national et les activités à inclure dans la feuille de route nationale feront partie des toutes premières tâches à réaliser. Un lien sera établi avec les PF du PNUE/PAM-MEDPOL pour assurer la continuité des activités de coopération. Dans le même temps, afin d'assurer la rationalisation prévue des efforts et des synergies avec d'autres efforts investis, l'implication d'autres PFN/coordonateurs de projet(s)/initiatives régionaux (comme H2020, PNUE/PAM et ses composantes (MEDPOL, INFO RAC et Plan Bleu), PNUE/PAM-MCSD, SWIM, SEMIDE, SWEEP-Net, EIONET) sera au cœur de la mise en œuvre du projet.

Outre les contacts étroits avec les ministères de l'Environnement et les offices des statistiques, des liens/contacts seront assurés, le cas échéant, avec d'autres ministères/organismes/départements compétents, chargés de l'eau, de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie, de l'énergie, des transports, du développement régional, de l'économie, de la santé publique/épidémiologie, des affaires internationales et des finances. Lorsque cela sera pertinent pour réaliser l'action, des acteurs des autorités territoriales/régionales/locales (gouvernorats, régions, municipalités, etc.) et, le cas échéant, des représentants de la société civile, des organisations non-gouvernementales, des instituts de recherche, des associations professionnelles (chambres de commerce et d'industrie, associations de l'agriculture biologique, du patrimoine culturel, de l'écotourisme, etc.) et les professionnels des médias seront impliqués.

Les événements/ateliers nationaux organisés dans le cadre du projet auront pour objectif d'engager les acteurs concernés sur les sujets ciblés, ainsi que d'autres partenaires impliqués dans la diffusion des informations environnementales et réalisant des activités éducatives et de formation liées à l'intégration des données environnementales.

Les délégations de l'UE dans les pays partenaires du Sud de la PEV seront régulièrement consultées et informées sur les activités du projet.

5.3. Gouvernance du projet

La structure de gouvernance sous-tendant la mise en œuvre des activités du projet inclura :

- Au niveau régional, un **comité de pilotage** sera convoqué une fois par an pour guider la mise en œuvre du projet au niveau régional, tout en examinant les activités et développements spécifiques aux pays. Le comité de pilotage comprendra deux représentants/PFN du projet de chaque pays partenaire, la Commission européenne, l'équipe de projet et, le cas échéant, des partenaires clés d'organisations internationales. Dans la mesure du possible, les réunions du co-

mité de pilotage seront adossées à d'autres réunions régionales et/ou importantes, comme celles d'EIONET.

- Au niveau national, la mise en œuvre du projet sera assurée par les **points focaux nationaux** désignés des autorités gouvernementales concernées (dans le domaine de l'environnement et des statistiques), avec des groupes de travail établis au niveau interinstitutionnel, si nécessaire. La coordination nationale sera renforcée par un assistant national dédié, tel qu'indiqué au chapitre 5.1 ci-dessus. Le projet prévoira, le cas échéant, la mise en place d'une structure de gouvernance nationale formelle (par exemple, un comité national SEIS) qui se réunira régulièrement (si possible, deux fois par an).

Dans le but de dégager des synergies avec le travail régulier de suivi et d'évaluation réalisé dans les pays du Nord de la Méditerranée (France, Espagne, Italie, Grèce, Croatie, Slovaquie, Chypre et Malte), une interaction/des échanges réguliers seront assurés, dans la mesure du possible, entre les représentants de l'ensemble des pays méditerranéens, y compris ceux des pays des Balkans et de la Turquie. Ces échanges interviendront sous forme de discussions en parallèle à la réunion régulière PFN/EIONET et/ou au sein du groupe 'Suivi et de Surveillance' de H2020 (éventuellement aussi organisées une ou deux fois en parallèle aux réunions d'EIONET)

5.4. Suivi des progrès

Le suivi des progrès réalisés sera assuré par les réunions/discussions régulières du groupe de gestion, les réunions annuelles du comité de pilotage du projet et les ateliers et événements nationaux ; il sera, par ailleurs, consigné dans les rapports d'activité adressés à la Commission européenne (DG NEAR).

5.5. Visibilité

Les lignes directrices en matière de communication et de visibilité de l'UE seront observées dans toutes les activités du projet en termes de réalisations du projet, de site Web, de publications, de documents de réunion et de supports de communication par l'AEE et l'ensemble de ses partenaires, ainsi que dans les événements dans les pays. Compte tenu de la nature de l'action et sa mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat équilibré entre l'agence européenne (AEE) et un organisme des nations unies (PNUE/PAM), les activités de communication et de visibilité devront prendre en compte et se baser sur un spectre plus vaste d'activités et de programmes régionaux.

6. Durée du projet

La durée prévue de l'activité est de 4 ans, du 1 février 2016 au 31 janvier 2020, avec une phase de démarrage de six mois (février-juillet 2016).

LISTE DES ABREVIATIONS

AEE	Agence européenne pour l'environnement
AQ/CQ	Assurance qualité/Contrôle de Qualité
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
BNB	Budgets nationaux de base
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (Tunisie)
CAR/BP	Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu (CAR/PB) (France)
CAR/INFO	Centre d'activités régionales - Information et Communication (Italie)
CAR/PAP	Centre d'activités régionales «Programme d'actions prioritaires » (CAR/PAP) - (Croatie)
CAR/PP	Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP)
CCR	Centre commun de recherche européen
CEDARE	Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe
CTE	Centre thématique européen
DCE	Directive-cadre sur l'eau
DCSMM	Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin"
DG ENV	Commission européenne - direction générale Environnement
DG ESTAT	Commission européenne - DG Eurostat
DG NEAR	Commission européenne - direction générale de la politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement
DPSIR	Forces motrices -Pressions-Etat-Impacts-Réponses
EcAp	Approche écosystémique
EIONET	Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement
GEMS	Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité
GEO	Perspectives mondiales en matière d'environnement
GEO	Observation globale de la terre
GEOS	Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)
H2020	Initiative Horizon 2020
IEE	Initiative européenne pour l'eau

IPEV	Instrument Politique européenne de voisinage
IFI	Institutions financières internationales
IMAP	Programme de surveillance et d'évaluation intégré
IMS	Système de gestion des indicateurs (AEE)
INSPIRE	Infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne
LEA	Ligue des Etats arabes
MDIAK	Chaîne de notification : surveillance, données, indicateurs, évaluations et connaissances
MED	Région méditerranéenne
MEDPOL	Programme pour la surveillance continue et la recherche en matière de pollution dans la Méditerranée
MEHSIP	Programme d'Investissement Sur les « Points Chauds » de pollution en Méditerranée
MEHSIP-PPIF	Programme d'Investissement Sur les « Points Chauds » de pollution en Méditerranée - Mécanisme de préparation et de mise en œuvre des projets
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisations non gouvernementales
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PAN	Plans d'action nationaux
PEV	Politique européenne de voisinage
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PNUE/PAM	Programme des Nations unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée
PRPI	Composante 'investissements pour la réduction et la prévention de la pollution' de H2020
RCCAF	Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques
REE	Rapport sur l'état de l'environnement
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (Malte)
Reportnet	Infrastructure de soutien et d'amélioration des flux de données et d'informations d'EIONET
RMR	Sous-groupe Suivi, Surveillance et Recherche

SCP/RAC	Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (Espagne)
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
SEIS	Système de partage d'informations sur l'environnement
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
SNIE	Système national d'information sur l'environnement
SWEEP-Net	Réseau régional d'échange d'informations et d'expertise dans la gestion intégrée des déchets (dans les pays du Machreq et du Maghreb)
SWIM	Programme de Gestion Intégrée Durable de l'Eau (SWIM - mécanisme de soutien)
SWITCH Med	Passage vers des modèles de consommation et de production plus durables (CPD) en Méditerranée (Programme SWITCH Med)
TC	Groupe thématique
TdR	Termes de référence
UE	Union européenne
UNSD	Division des statistiques de l'ONU
UpM	Union pour la Méditerranée
WP	Module de travail